



BULLETIN MUNICIPAL
2002

SOMMAIRE

Editorial

- I- Budget 2001 - Impôts
- II- Le Conseil Municipal
- III- La Sécurité
- IV- R.P.I
- V- Distribution d'eau et Assainissement
- VI- Etat Civil
- VII- Associations
- VIII- Ecole - fête de l'été
- IX- Téléthon
- X- Secteur Pastoral
- XI- Infos Pratiques

EDITORIAL

Septembre est là, les vacances sont finies.

Avant d'entamer cette nouvelle année scolaire, je voudrais dire un grand merci à tous les Savignacais qui, par leur aide et leur bonne humeur, ont contribué à la réussite de la fête du mois de juin.

Depuis quinze jours les enfants ont repris le chemin de l'école, cet été les employés communaux ont donné les derniers coups de pinceaux au nouveau restaurant scolaire, l'arrivée des nouvelles tables mettra une touche finale à cette restructuration.

Notre village a la chance d'être en pleine évolution, de nouveaux habitants se sont installés à Savignac et le nombre d'enfants fréquentant le R.P.I du bois de l'Isle (regroupement pédagogique intercommunal entre Saint Martin du Bois et Savignac) ne cesse d'augmenter.

Pour répondre aux besoins de ces nouvelles familles, une étude sur la mise en place d'une garderie à Savignac, en complément à celle de Saint Martin du Bois, est en cours.

Votre Conseil Municipal s'est remis au travail dans l'intérêt de chacun.

*Votre Maire
Catherine Décla*

LE BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Charges à caractère général	64 130	Produits des services du domaine	11 468
Charges de personnel	104 202	Impôts et taxes	50 481
Charges de gestion courante	47 765	Dotations et participations	110 401
		Autres produits gestion courante	2 744
		Atténuation de charges	16 509
Charges financières	6 426	Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	48
Dépenses imprévus	3 000	Indemnités de sinistre	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	225 523	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	191 651
BESION D'AUTOFINANCEMENT			33 872
TOTAL	225 523	TOTAL	225 523

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Remboursement d'emprunt	37 798	Dotation et fonds propres	7 069
Dépenses d'équipement	123 406	Subventions	78179
		Emprunts et dettes	64 183
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	161 204	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	149 431
BESION D'AUTOFINANCEMENT			11 772
TOTAL	161 204	TOTAL	161 204

Pour équilibrer le budget, il faut 33 872 euros pour la section de fonctionnement et 11 772 euros pour la section d'investissement.

Cet autofinancement ne peut être effectué que par l'excédent dégagé des exercices précédents.

Si une année nous n'avons pas d'excédent, l'autofinancement dont nous aurons besoin pour monter nos projets, devra être trouvé, soit par une augmentation d'impôts, soit par un endettement de la Commune.

A PROPOS DES IMPOTS

LES IMPOTS COMMUNAUX

Ils sont stables depuis plusieurs années, seuls les taux communaux dépendent de votre Conseil Municipal.

<u>Taxe</u>	<u>Taux pour 1999</u>	<u>Taux pour 2000</u>	<u>Taux pour 2001</u>	<u>Taux pour 2002</u>
Taxe d'habitation	6,93%	6,93%	6,93%	6,93%
Taxe foncière (bâti)	13,70%	13,70%	13,70%	13,70%
Taxe foncière (non bâti)	41,00%	41,00%	41,00%	41,00%
Taxe professionnelle	10,32%	10,32%	10,32%	10,32%

LES 4 TAXES 2002 (Canton de Guîtres)

COMMUNES	TH	TFB	TFNB	TP
Guîtres	9,24	13,97	35,84	11,18
Maransin	8,54	14,39	40,08	8,00
Sablons	6,81	14,40	36,86	8,54
St Denis de Pile	11,99	22,89	65,11	15,02
St Ciers d'Abzac	7,22	10,93	42,39	14,70
<i>Savignac de l'Isle</i>	<i>6,93</i>	<i>13,70</i>	<i>41,00</i>	<i>10,32</i>
Bonzac	6,54	6,76	28,30	11,20
Bayas	9,91	19,55	63,78	17,79
Lapouyade	6,07	22,79	28,22	6,03
St Martin du Bois	8,07	9,94	37,09	12,26
St Martin de Laye	5,57	11,00	38,24	8,72
Lagorce	6,49	10,92	39,01	10,65
Tizac de Lapouyade	7,89	13,97	24,98	8,90

TH : Taxe habitation
 TFB : Taxe foncière bâtie
 TFNB : Taxe foncière non bâtie
 TP : Taxe professionnelle

LES IMPOTS INTERCOMMUNAUX

La création de la Communauté de Communes fait apparaître une nouvelle colonne de taxe additionnelle correspondant d'une part au transfert de certaines activités de l'ancien SIVOM et d'autre part à la mise en place de nouveaux services.

Les taux votés par la Communauté de Communes pour 2002 sont :

Taxe d'habitation	1,48%
Taxe foncière (bâti)	2,67%
Taxe foncière (non bâti)	7,00%
Taxe professionnelle	1,90%

LA TAXE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

ORDURES MENAGERES	17,70%
-------------------	--------

Ce taux s'explique par une gestion de plus en plus lourde des déchets ménagers induite par la loi N°95101 du 25 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Mme DECLA Catherine	Maire	(Boyer)
Mr GONNIN Jean Jacques	1 er Adjoint	(Corbineau)
Mme TEMPEZ Evelyne	2 ème Adjoint	(Le Bourg)
Mr TILH Yves	3 ème Adjoint	(James)
Mme BATLO Simone	Conseiller Municipal	(Puyrenard)
Mme ARRIAILH Nicole	Conseiller Municipal	(Brandet est)
Mme GABRIEL Muriel	Conseiller Municipal	(Le Bourg)
Mr NIOTEAU Bernard	Conseiller Municipal	(Brandet)
Mr BIROT Philippe	Conseiller Municipal	(Le Bourg)
Mr SALLE Thierry	Conseiller Municipal	(Le Sillat)
Mr LAGRAVE Vincent	Conseiller Municipal	(Gautraud)

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture du Secrétariat :

Le Mardi, Mercredi et Vendredi de 14h30 à 18h00

Le Personnel du Secrétariat :

Secrétaire de Mairie	Mlle HUYGHE Morgan
Agent Administratif	Mlle TAILLEDET Annie

Le Personnel Communal :

Mme DESPLOBINS Johanna	
Mme SALLE Sandrine	CEC
Mme HONORE Marie-Claire	
Mme GOYARD Jacqueline	CEC
Mr. ARTOLA Jacques	
Mr. LAFON Dominique	CES

Les Enseignantes :

Directrice d'école : Melle HOQUI
Institutrice : Melle BARRERE

LA SECURITE A SAVIGNAC

Une étude sur la vitesse et le trafic de la Route Départementale 120, va être réalisée, les capteurs ont été posés cet été et un pré-diagnostic a été demandé à la Direction Départementale de l'Equipement pour aider la Municipalité à un futur aménagement.



EXTRAIT DE DELIBERATION

« SECURITE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 120

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion relative à la mise en sécurité de la Route Départementale 120 s'est tenue à Savignac de l'Isle le 10 Avril 2002 à l'initiative de Monsieur Alain MAROIS, Conseiller Général, et en présence de la Direction Départementale de l'Equipement.

Des problèmes de vitesse excessive sur le territoire de la Commune ont été évoqués.

Pour pouvoir envisager des solutions, il est indispensable qu'un pré-diagnostic sur cette voie classée en 3ème catégorie (sur 4 catégories) donc considérée sans risque majeur, soit établi par la DDE dans le cadre de l'aide technique aux communes.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE de la Direction Départementale de l'Equipement une étude de pré-diagnostic pour la traversée de l'agglomération,

DEMANDE que ce pré-diagnostic soit étendu à l'ensemble du territoire communal et non pas seulement au secteur aggloméré. »

R.P.I. DU BOIS DE L'ISLE

La rentrée 2002 s'est très bien passée. Une nouvelle classe maternelle est ouverte à Saint Martin du Bois. Nous avons le plaisir d'accueillir 2 nouvelles institutrices dans le R.P.I

- Melle BARRERE (Savignac)
- Mme MEMIN (Saint Martin)

LES EFFECTIFS 2002

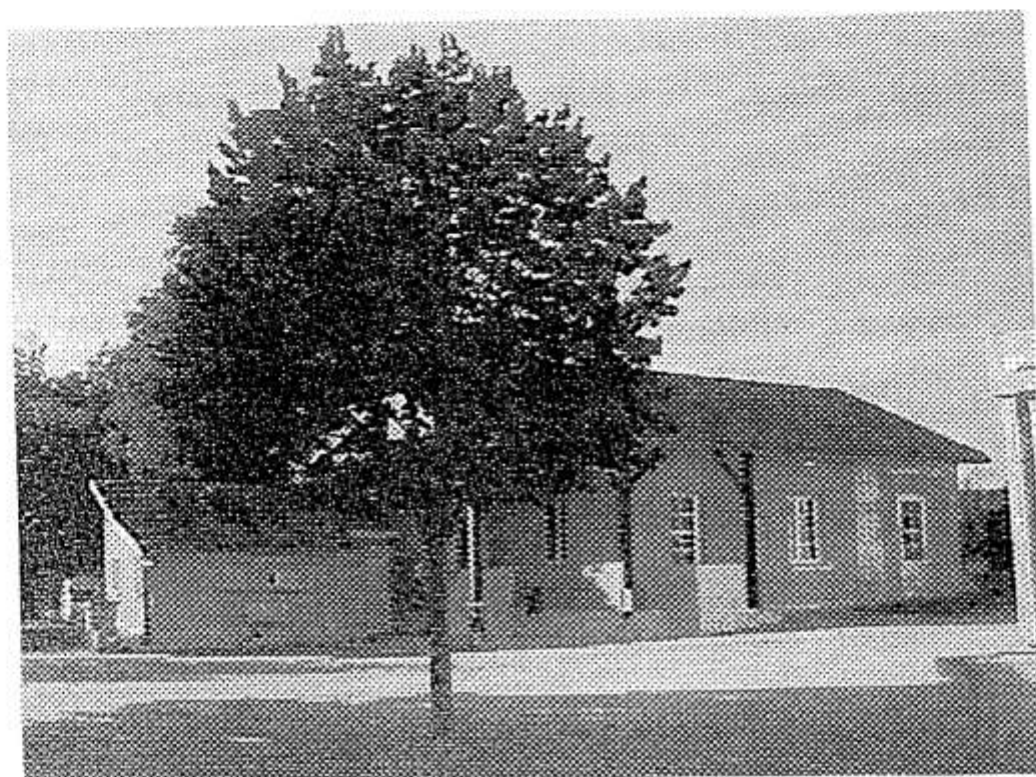
ECOLE - Effectifs Savignac		35 élèves
Melle BARRERE	CE1 - CE2	15 (4 CE1 et 11 CE2)
Melle HOCQUI	CM1 - CM2	20 (12 CM1 et 8 CM2)
Effectifs Saint Martin Du Bois		65 élèves
Madame DUPESSEY	CP- CE	18 (7CP et 11 CE1)
Madame MEMIN	MS - GS	26 (15 MS et 11 GS)
Madame STARK	2/3 ans	21 (10/2ans et 11/3ans)

Les élèves de Savignac sont au nombre de 27 enfants.

Vu le chiffre qui va s'accroître en 2003, une étude sur la garderie à Savignac est en cours.

Le Restaurant Scolaire est opérationnel

L'école de Savignac a enfin son Restaurant Scolaire tout neuf. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, nous attendons les tables ces jours-ci.
Bon appétit à tous les enfants dans ces nouveaux locaux.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE GUITRES

SYNTHESES DES DERNIERES REUNIONS

I - DISTRIBUTION D'EAU

Analyses et qualité des eaux

Les bulletins sont consultables à la Mairie ou, directement au Syndicat.

Préservation et gestion des ressources en eaux.

Un schéma d'aménagement et gestion des eaux souterraines de la Gironde(SAGE) a été établi sous l'égide :

- du bureau de la protection de la nature et de l'environnement (Préfecture)
- de la commission locale de l'eau.

Ce document est en cours d'approbation, il pourra être consulté en Mairie.

Recherche de nouvelles ressources

Le Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde a retenu après appel d'offre, la Société SAUNIER TECHNA pour ces recherches.

Ces dernières concernent la nappe alluviale de l'Isle dans les Communes de Savignac de l'Isle, Sablons, Saint Denis de Pile, Saint Seurin sur l'Isle et Porchères.

Le prestataire contactera les propriétaires concernés par les parcelles retenues pour ces essais en vue d'obtenir les autorisations de passage, sondage et forage.

Renseignements : SAUNIER TECHNA - 4, Avenue de Berlincan - 33160 St Médard en Jalles tel 05.56.05.62.60

II- ASSAINISSEMENT

La loi sur l'eau du 3 juin 1992 et son décret d'application du 6 mai 1996 imposent entre autre, aux collectivités le contrôle de l'assainissement individuel.

Ces dispositions induisent en première phase, la réalisation de diagnostics des installations anciennes sur l'ensemble du territoire et leur achèvement en 2005.

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Canton de Guîtres après appels d'offres a retenu la Société Aqualis Apave pour effectuer ces opérations pour nos communes. Ces diagnostics sont en cours de réalisation à Bonzac et Saint Martin du Bois. La période d'intervention à Savignac n'est pas encore fixée mais se situera vraisemblablement en 2004.

Une réunion d'information générale sera organisée à ce sujet.

Renseignements.

Syndicat intercommunal d'eau et d'Assainissement du canton de Guîtres
Mairie de Bonzac-33910

Responsable technique : Monsieur Sylvain LATASTE Tél. 05.57.84.24.28

ETAT CIVIL 2002

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'accueillir

*SALLE Manon
SAVINAUD Lucie
DIAS Léa
RIGAUD Antoine
ASTARIE Théo
CELLIER Alex
RIVERO Erwan*



MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur

CASALIS José Gilbert

et BARTELS Sabrina



DECES

Nous avons eu le regret de perdre

*PERONNE Marie-Hélène (veuve NEGRIER Albert Pierre)
MARIAUD Maie Héloïse (veuve GAUSSENS Jean René)
GANTCH Jean, Louis, Allain*



ASSOCIATIONS

Amicale des Propriétaires de Savignac (Chasse)

Président : M. François CHAIGNAUD tel : 05.57.74.26.73

Tennis Club

Présidente : Mme Simone BATLO tel : 05.57.84.26.32

L'Isle en Chansons

Présidente : Mme Micheline MALLARD tel : 05.57.84.24.57

Parents d'élèves

Présidente : Mme ESCLASSE Anne-Marie

Amicale des Parents d'élèves

Présidente : Mme THIEL Sandrine

Autres Activités :

Gymnastique : tous les Mardis de 18 h 30 à 19 h 30 au foyer Municipal

Animatrice : Mme Wallabrègue

Marche : tous les mardis et jeudi matin. Départ à 9h devant la mairie. (Mme Tempez)

Temps libres : tous les mercredis après-midi de 14h30 à 17h00 au local Associatif .
(Mme Tempez)

Chorale : tous les mercredis soirs de 20h00 à 22h 00 au local Associatif (Mme Mallard)

TROUPE ISLE EN CHANSONS



La saison précédente s'est terminée le Samedi 1^{er} juin 2002, à Savignac de l'Isle par notre spectacle, sur le thème de l'Andalousie. Cette soirée où le public était encore venu nombreux, a récompensé tous nos efforts de l'année.

Notre troupe reprend donc ses répétitions pour une nouvelle saison, qui, nous l'espérons, se terminera dans une aussi bonne ambiance.

Tout au long de l'année, nous avons eu une forte demande de prestations dans la région, aussi bien pour animer les repas des aînés que pour des dîners-spectacles.

Nous vous disons donc : A l'année prochaine !

La Présidente

TEMPS LIBRE

Le Temps Libre reprend ses activités respectives.

Marche, mercredi récréatif, chorale, etc...

Si vous souhaitez venir nous rejoindre vous êtes tous et toutes les bienvenus et nous vous accueillerons avec joie.

Groupe des marcheuses.

Horaires : Tous les mardis et jeudis matin de 9h à 10h30

Rendez-vous devant la Mairie de Savignac

Mercredis récréatifs. Entre deux marches, venez vous distraire, goûter aux plaisirs des jeux de société ou perfectionner vos stratégies en jouant aux cartes

Horaires : A 14h30, les mercredis, au local associatif (près du tennis)

L'Ensemble Vocal de Savignac de l'Isle, a le plaisir de vous informer que les répétitions ont repris le **Mercredi 11 Septembre** au local Associatif (près du tennis), **de 20h à 22h.**

Nous passons quelques heures de détente et de bonne humeur sur des airs effrénés.

Cette année des Messieurs se sont intégrés au groupe. L'ambiance est excellente, et si le « chœur vous en dit », rejoignez nos « voix ».

TENNIS CLUB DE SAVIGNAC DE L'ISLE

ECOLE DE TENNIS

SAISON 2002 - 2003

Nous avons le plaisir de vous informer que l'école de tennis reprend ses activités à compter du :

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2002
de 9 h à 12 h

Cette école concerne tous les enfants de 6 à 15 ans.

Elle fonctionne le samedi matin sous la responsabilité d'un éducateur, Nathanaël JEAN, et propose diverses activités :

- cours
- passage de niveaux
- compétitions
- stages

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire va reprendre ses activités à SAVIGNAC DE L'ISLE

Nous vous proposons, à tous et toutes, de venir vous remettre en forme après la farniente des vacances, à partir du 10 Septembre à 18h30 à la salle des Fêtes, munis(es) de votre tapis de gym, d'une serviette et d'une bouteille d'eau.

TENNIS CLUB DE SAVIGNAC DE L'ISLE

ECOLE DE TENNIS

SAISON 2002 – 2003

Nous avons le plaisir de vous informer que l'école de tennis reprend ses activités à compter du :

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2002
de 9 h à 12 h

Cette école concerne tous les enfants de 6 à 15 ans.

Elle fonctionne le samedi matin sous la responsabilité d'un éducateur, Nathanaël JEAN, et propose diverses activités :

- cours
- passage de niveaux
- compétitions
- stages

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire va reprendre ses activités à SAVIGNAC DE L'ISLE

Nous vous proposons, à tous et toutes, de venir vous remettre en forme après la farniente des vacances, à partir du 10 Septembre à 18h30 à la salle des Fêtes, munis(es) de votre tapis de gym, d'une serviette et d'une bouteille d'eau.

C'ETAIT LA FETE

A SAVIGNAC, ON SAIT PASSER DE BONS MOMENTS.

Comment faire bouger les choses quand on est une petite commune disposant de moyens réduits, et n'ayant pas de comité des fêtes ?

Il faut y croire, ne pas hésiter à s'adjoindre le concours de bonne volonté de tous horizons et bien sûr, mettre la main à la pâte.

Cette année encore profitant de la kermesse de l'école où les enfants ont évolué de stands en stands tenus par les institutrices, des parents aidés de l'amicale des parents d'élèves et quelques conseillers ont eu l'idée de terminer cette soirée par un repas.

Pris de cours, en quinze jours tout est bouclé tant bien que mal.

Après un après midi pluvieux, vint l'heure de l'apéritif où tous les parents du R.P.I. participant aux jeux de la kermesse, habitants de Savignac se retrouvent joyeusement sur l'air de la BAND'A LEO.

C'est dans la cour de l'école que durant toute la journée les parents, institutrices et bénévoles s'étaient affairés. Les uns dressant les stands, la buvette, les autres installant l'éclairage, les tentes, d'autres encore en préparant le repas et une immense braise pour les grillades à venir en annonçant : « nous on fait qu'avec les pieds de vigne, il n'y a que comme ça que c'est bon ».

Les commentaires vont bon train et malgré le rafraîchissement du fond de l'air, c'est bientôt l'heure de passer à table dans l'habituel désordre bon enfant. On se regroupe entre amis, on plaisante, se présente. C'est l'expression de la convivialité empreinte de gaieté sous un ciel menaçant. La pluie ne cesse de tomber mais l'excellente musique envahit les oreilles, et l'extraordinaire BAND'A LEO nous fait tout oublier. On mange de bon appétit, on est heureux, la fête bat son plein. On tape des mains, on chante, on rit, on danse... .. C'est vers une heure dans une bonne humeur générale que devait se clôturer cette inoubliable soirée et l'on entendait de ci, delà, des «oui », «oui », à la prochaine ! »

Merci à tous, à toutes les bonnes volontés qui nous ont aidé, aux viticulteurs Mrs.Hue, Milhade, Lagrave, Mingot, à Mr. Et Mme Latrille et la Municipalité.

CARNÂVAL DES ÉCOLES

Saint-Martin du Bois

Savignac de l'Isle





TELETHON

7 ET 8 DECEMBRE



Le TELETHON 2001 fut un succès après un passage à SAINT MARTIN DU BOIS, le lâcher de ballons par tous les enfants et adultes fut une belle réussite.



Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle manifestation.

Pour le TELETHON 2002 la Commune de SAVIGNAC aura le plaisir de recevoir les cyclistes à déjeuner. Décembre 2002 nous comptons sur votre présence pour être nombreux à les accueillir le vendredi 6 et samedi 7 décembre 2002.

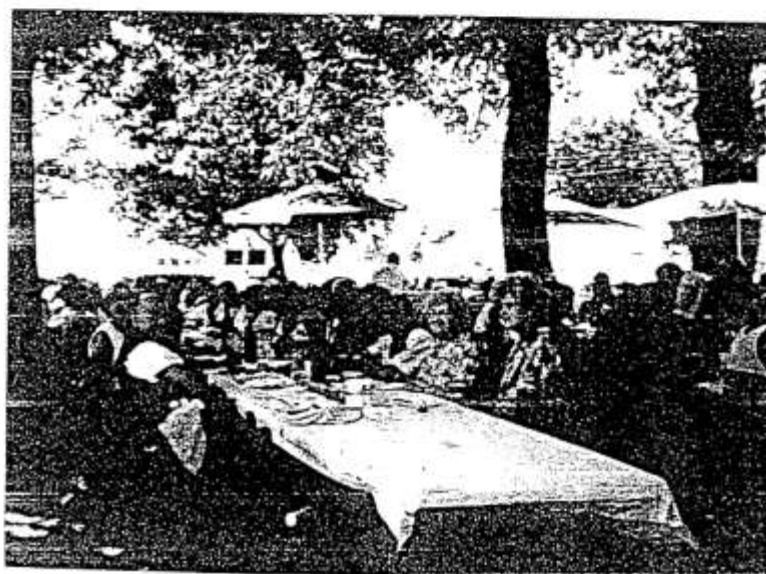
MAINE-POMMIER

PHOTOS DE VACANCES D'ETE AU CENTRE DE LOISIRS



A NOS AMIS CHASSEURS

« REPAS SANGLIER » DES CHASSEURS S'EST DEROULE DANS UNE
AMBIANCE CONVIVIALE ET CHALEUREUSE



SAVIGNAC MEMO

Numéros d'urgences :

Gendarmerie 05.57.56.40.35 ou le 17
Pompiers 05.57.51.05.94 ou le 18
Centre Antipoison 05.56.96.40.80
Samu 15
Hôpital R.BOULIN 05.57.55.34.34

Numéros utiles :

Mairie	05.57.84.25.90
R.P.I : Ecole Savignac	05.57.84.22.75
Ecole St Martin du Bois	05 57 69.02.01
Garderie Scolaire St Martin du Bois	05.57.69.02.01
Le Savignacais (Epicerie,bar,tabac)	05.57.84.22.20
Maison de Retraite	05.57.74.20.40
Presbytère Fronsac	05.57.51.27.47
EDF Dépannage	05.57.51.60.04
ESG Dépannage	08 10 78 67 86

Ramassage des Ordures Ménagères :

Tous les mercredis

MESSES DANS LE SECTEUR

DATE	HEURE	LIEU	HEURE	LIEU
SEPTEMBRE				
Adoration du Saint Sacrement tous les Vendredis de 17h à 19h30 à St Ciers d'Abzac				
Dimanche 1	9h30	St genès de Fronsac	11h	Fronsac
Samedi 7	18H30	St Ciers d'Abzac		
Dimanche 8	9h30	Périssac	11h	Galgon
Samedi 14	18h30	St Michel de Fronsac		
Dimanche 15			11h	Fronsac
Samedi 21	18h30	St Martin du Bois		Messe de rentrée du secteur
Dimanche 22	9h30	Mouillac	11h	Villegouge
Samedi 28	18h30	La rivière		
Dimanche 29	9h30	Vérac	11h	Galgon
OCTOBRE				
Adoration du Saint Sacrement tous les vendredis de 17h à 19h30 à St Michel de Fronsac				
Samedi 5	18h	Fronsac		Messe de rentrée de la Pastorale des jeunes
Dimanche 6	9h30	St Genès de Fronsac	11h	Fronsac (sur les lieux de la brocante)
Samedi 12	18h	Saillans		
Dimanche 13	9h30	Périssac	11h	Galgon
Samedi 19	18h	Saint Aignan		Fête du Centenaire du Clocher de l'Eglises
Dimanche 20	9h30	Mouillac	11h	Fronsac
Samedi 26	18h	St germain La rivière		
Dimanche 27	9h30	Vérac & Fronsac	11h	Villegouge
NOVEMBRE				
Adoration du Saint Sacrement tous les Vendredis de 17h à 19h30 à St Martin du Bois				
Vendredi 1	9h30	Périssac	11h	Fronsac
Samedi 2	10h30	Galgon	18h	Fête de la Toussaint Savignac de l'Isle
Dimanche 3	9h30	St Genès de Fronsac	11h	Fronsac
Samedi 9	18h	Lugon		
Dimanche 10	9h30	Périssac	11h	Galgon
Samedi 16	18h	St Ciers d'Abzac		
Dimanche 17	9h30	Mouillac	11h	Fronsac
Samedi 23	18h	St Michel de Fronsac		
Dimanche 24	9h30	Vérac	11h	Villegouge
Samedi 31	18h	St Martin du Bois		

Adresse de contact : Abbé PHAM Duc Phuc

Presbytère de Fronsac

Tél : 0557512747

Permanences : Mardi & Samedi 9h00-12h00

Jeu-di & Ven-dredi 14h30-17h00

Relais pastoral local :

Mme Evelyne TEMPEZ

Le Boug, 44 – Savignac de l'Isle

Tél : 0557842611

Mme et Mr PELLERIN

Le Bourg, 24- Savignac de l'Isle

Tél : 0557842436

LA LUTTE CONTRE LES TERMITES

La réglementation de la lutte contre ce fléau est récente. Elle est formée de la loi du 8 juin 1999, de son décret d'application en date du 3 juillet 2000 et de l'arrêté du 10 août 2000.

Les obligations pour les propriétaires

Dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti, l'occupant ou à défaut le propriétaire, en fait la déclaration en mairie. La déclaration incombe au syndicat des copropriétaires en ce qui concerne les parties communes d'un immeuble soumis à la loi sur copropriété. La non-déclaration est punie des peines de contraventions de 3^e classe. Le décret précise les formalités de déclaration de la présence de termites.

Dans les zones délimitées, la démolition totale ou partielle d'un bâtiment est également soumise à une déclaration. La non-déclaration est punie des peines de contraventions de 4^e classe.

Les bois et matériaux contaminés par les termites doivent être incinérés sur place, si possible, sinon, traités avant transport. Le non-respect de cette prescription est puni des peines de contraventions de 5^e classe.

Un état parasitaire, établi par un expert indépendant qui n'exerce pas d'activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites, doit être annexé à l'acte de vente de tout immeuble situé dans une zone contaminée (art. 9 de la loi).

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses...)

Ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de :

- 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

(Extrait de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 1990)

CHIENS ERRANTS

« La divagation des chiens est interdite sur le voie publique »

Il est interdit de laisser divaguer les chiens (Art.213-2 du code rural). Est considéré comme en état de divagation : tout chien, qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance de son propriétaire ou de la personne qui est responsable, d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.



Mettre à jour votre carte Vitale : c'est facile !

Fiable et pratique, la carte Vitale vous permet de simplifier vos démarches et vous garantit des remboursements de vos soins de santé en **5 jours**.

Afin de faciliter son utilisation et particulièrement sa mise à jour, l'Assurance maladie a installé **plus de 80 bornes dans le département**. Ces bornes permettent de lire le contenu de la carte Vitale et de la mettre à jour.

La mise à jour s'effectue en deux temps :

- **Signalez tout changement** dans votre situation familiale (mariage, naissance...) et adressez à votre Caisse d'assurance maladie un justificatif qui permettra de modifier votre dossier.
- **Enregistrez ces modifications** en insérant votre carte Vitale dans une borne de mise à jour, ou en la présentant à un conseiller Assurance maladie. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, joignez votre carte Vitale à votre justificatif. En retour, vous recevrez votre carte Vitale et votre attestation papier actualisées.

Où trouver une borne Vitale dans votre secteur ?

- *Centre de paiement de Libourne - 43 rue Victor Hugo*
- *Mairie de Lussac - 1 place de la République*
- *Centre de paiement de Coutras - Ilôt des Georgets, 4 rue Baste*
- *Mairie de Coutras - 19 place Ernest Barraud*

Pour connaître les coordonnées des professionnels de santé qui prennent la carte Vitale, pour obtenir des précisions sur l'utilisation ou la mise à jour de la carte, différents services sont à votre disposition :

- *l'accueil en ligne : 0 820 904 140 (0,119 €/mn, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)*
- *internet : www.cpam-bordeaux.fr (rubrique Vitale)*
contact@cpam-bordeaux.cnamts.fr

Gironde : Vitale s'installe

Aujourd'hui, plus de 3 200 professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, masseurs-kinésithérapeutes...) sont équipés et utilisent la carte Vitale. Présentez-leur !
Attention : Vitale n'est pas une carte de paiement.





COMMUNIQUÉ

“ A CAUSE DE LA GRIPPE, CE SERAIT TROP BÊTE QUE TOUT S'ARRÊTE ! ”

C'est pourquoi, la Caisse primaire d'Assurance maladie de la Gironde mène du :

**25 septembre au 31 décembre 2002
une campagne de vaccination contre la grippe**

Depuis 2000, le vaccin antigrippal est gratuit, **dès 65 ans** ainsi que pour **les personnes atteintes d'une affection de longue durée, sans distinction d'âge.**

La vaccination antigrippale permet de protéger ces patients fragiles et leur évite l'hospitalisation en cas de complications.

En effet, souvent considérée à tort comme une affection gênante mais bénigne, la grippe est encore aujourd'hui l'une des principales causes de mortalité par maladie infectieuse.

La vaccination, geste simple, doit être renouvelée chaque année

Comment faire pour obtenir gratuitement le vaccin ?

- La Caisse primaire envoie automatiquement une prise en charge aux assurés concernés par cette action de prévention.
- Il faut ensuite consulter le médecin traitant qui prescrira le vaccin s'il le juge nécessaire.
- Le vaccin est à retirer dans la pharmacie de votre choix.

GIRONDE : LA GRIPPE EN CHIFFRES

La campagne de vaccination 2002 concerne 207 259 Girondins

Le taux de participation à la campagne 2001 a été de plus de 70 %

Contact presse : Véronique CONCHEZ

☎ 05 56 11 54 54 - Poste 3551

e.mail : communication@cpam-bordeaux.cnamts.fr